

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-1-2

Séance du vendredi 26 septembre 2008

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE SUD ALSACE (CAMSA)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 1 000 € à la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) pour l'organisation du colloque annuel de la Société Francophone de Primatologie du 15 au 17 octobre 2008 au Centre Sportif Régional,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme J018 - chapitre 65 - nature 65734 - fonction 021 - enveloppe 23795.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER